Le Gardon Épônois

Activités : Association de pêche, au calme dans un site de verdure, un étang de 3 hectares en propriété privée côté Épône, entretenu et alimenté en poissons. Également 15 km de Berge sur la Seine et une rivière de 2ème catégorie, la Mauldre.

Coordonnées

90 avenue du professeur Emile Sergent
78680
Épône
legardoneponois@gmail.com
0631475264
Infos pratiques

Extrait de règlement intérieur

Article 2 Chaque pêcheur doit avoir soit une carte de l'AAPPMA Le Gardon Epônois, soit une carte EHGO valide pour l'année en cours. Il n'existe plus de notion de conjoint ou d'exonéré.
Article 3 Les enfants de moins de 12 ans, titulaires d'une carte de pêche « Découverte -12 ans », sont autorisées sous responsabilité de leur responsable légal. L'association ne peut pas être tenue responsable de leur acte.

Article 9 La pêche aux écrevisses est interdite dans l'étang de Giboin

Article 11 Pêche NO KILL à respecter dans l'étang du Giboin, tout poisson capture sera remis à l'eau a l'exception des espèces invasives (Article 7-i). Tout contrevenant risque l'exclusion de l'AAPPMA. Il est interdit aussi de pêcher au poser le carnassier (avec poisson vif ou mort) suite a des taux de mortalité trop grandes.

Article 17 Les pontons en bois sont réservés exclusivement aux membres de l'association. Les détenteurs de permis EHGO peuvent acheter un timbre annuel afin de bénéficier de pontons.

Documents
Règlement
Liens utiles
Site internet
Lien reservation concurs
Contact

Président : Lionel LECLER